

Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 19 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2024, soit 0,189 euro HT le caractère. De manière générale, les annonces judiciaires et légales sont majoritairement tarifées au forfait (immatriculations, cessations, procédures collectives, changement de patronyme et modifications...). Les AJL modifications sont désormais forfaitisées et réparties en 3 groupes tarifaires, lorsqu'elles font l'objet d'un événement unique par annonce. Les annonces modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Les autres annonces (vie des entreprises, avis et enquêtes, marchés publics,...) sont tarifées au caractère. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 24 0017 01 - MV : superficie totale : 2 ha 02 a 92 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : PONT-DE-L'ISERE (90 a 62 ca) ZC- 198[57]- 200[169]. LA ROCHE-DE-GLUN (1 ha 12 a 30 ca) ZD- 56. Zonage : PONT-DE-L'ISERE : A LA ROCHE-DE-GLUN : A - Libre

AS 26 24 0024 01 - JMC : superficie totale : 5 ha 07 a 71 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : MONTELIER (5 ha 07 a 71 ca) - 'D'alixan' : ZN- 86[65](J)- 86[65](K) - 'Les sabots ouest' : ZN- 29 - 'Les touches' : YO- 48. Zonage : MONTELIER : A. Loué par bail rural sur une partie de la surface. Vente sous réserve de la purge du droit de préemption du preneur en place.

AP 26 23 0156 01 - PV : superficie totale : 48 a 40 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : TULETTE (48 a 40 ca) K- 41. Zonage : TULETTE : A - Libre

AP 26 23 0160 01 - PV : superficie totale : 3 ha 41 a 30 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : PIERRELATTE (3 ha 41 a 30 ca) ZO- 24- 25. Zonage : PIERRELATTE : A - Libre

XA 26 24 0025 01 - PV : superficie totale : 13 ha 09 a 55 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES (1 ha 98 a 88 ca) B- 381(J)- 381(K)- 382- 388(J)- 388(K)- 759[564](J)- 759[564](K)- 802[372]. VENTEROL (11 ha 10 a 67 ca) AO- 421[12] AR- 80- 81- 82- 83- 84- 92- 93- 100(A)- 100(B)- 101- 104- 112- 116- 125(A)- 125(B)- 267[102]- 270[103]- 274[115](J)- 274[115](K)- 317[89]- 318[89]- 320[90](J)- 320[90](K). Zonage : SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES : SD VENTEROL : A-N - Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATURES. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 08/03/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr

AZ INVEST

Par AGE en date du 01/12/2023, la SAS AZ INVEST, nom commercial UNION DES ARTISANS, capital 5000€ sired 912 036 126 00015 à procédé à la nomination de M. HAMBELI Zine, né le 29/10/1978 à Oued Zenati (Algérie), de nationalité Italienne, demeurant 318 avenue de Romans, 26000 Valence, en tant que président au 01/07/2023 aux lieux et place de M. BOURG Jacques, président démissionnaire à la date du 30/06/2023. Transfert du siège social du 159 avenue de Marseille 26000 Valence au 1 rue Rossini 26000 Valence à la date du 01/12/2023.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Tain l'Hermitage du 22 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée ;
Dénomination sociale :

MAROUZ EXPRESS

Siège social : 515 rue Ernest Bouchet, 26600 Tain l'Hermitage.
Objet social : transport public routier de marchandises et/ou location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicule n'excédant pas 3,5 tonnes de PMA.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;
Capital social : 6300 euros ;
Gérance : Omar DLOU demeurant 515 rue Ernest Bouchet 26600 Tain l'Hermitage.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Romans.
Pour avis
La Gérance



CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : **UN PRO CHEZ VOUS 26.**
Forme : SARL.
Capital social : 40 euros.
Siège social : ZA LA PALUN, 26170 BUIS LES BARONNIES, 830 466 652 RCS de Romans.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2022, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Valence du 20 janvier 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale :

OH 26

Siège social : 38 rue Jules Védrières, 26000 VALENCE,
Objet social : Peinture, pose de carrelages, pose de plaque de plâtre.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 800 euros
Gérance : Habib OUECHTETI demeurant 38 rue Jules Védrières 26000 Valence
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Romans.
Pour avis
La Gérance

AGRIAL

Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire à capital variable
4 rue des Roquemonts 14050 CAEN Cedex 4
RCS CAEN 428 611 719
Agrément n° 10571

Convocation aux Assemblées de Sections de Mars 2024 et aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 31 Mai 2024

Les Associés Coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire sur les ordres du jour ci-dessous :

Assemblées de section :
1. Bilan 2023 et perspectives 2024 des activités agricoles et agroalimentaires d'Agrial
2. Actualités de votre région
3. Présentation des comptes sociaux de la Coopérative et comptes consolidés 2023 du Groupe Agrial
4. Proposition de retours aux adhérents au titre de l'année 2023 : intérêts aux parts, ristournes...
5. Renouvellement et désignation des élus de votre comité de section
6. Election des délégués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire d'Agrial

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023
2. Approbation des conventions visées aux articles L 529-1 (alinéa 2) du Code Rural et de la Pêche Maritime et L225-38 à L225-43 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé
3. Quitus aux administrateurs
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : dotation des réserves obligatoires
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : versement d'un intérêt aux parts sociales
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : distribution de ristournes groupe
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : distribution de ristournes branche
8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : provision pour ristournes éventuelles
9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : affectation du solde
10. Constatation de la variation du capital social
11. Situation des mandats des administrateurs
12. Ratification des cooptations des administrateurs
13. Ratification des indemnités versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2023 et approbation de l'enveloppe pour l'exercice 2024
14. Approbation du budget de formation des administrateurs
15. Ratification des mesures prises en faveur des associés coopérateurs
16. Examen et approbation des décisions prises par les Organisations de Producteurs
17. Ratification des évolutions apportées aux Règlements Intérieurs spécifiques des Organisations de Producteurs
18. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes
19. Approbation de la mise à jour de la Charte de gouvernance
20. Approbation des modifications du Règlement Intérieur Général
21. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Extension de circonscription territoriale et d'objet et modification corrélatrice de l'article 2 des statuts
2. Modification des statuts corrélativement à la constatation du capital social et à la suppression d'une ancienne disposition
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Ces Assemblées de section seront suivies des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le **Vendredi 31 mai 2024 à 10 heures** sur l'ordre du jour indiqué ci-dessus, à l'Esplanade Aumailleurie - 1 rue Louis Lumière - 35133 LA SELLE-EN-LUITRE.

Vous avez faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de votre Assemblée de section, de prendre connaissance de l'ensemble des documents prévus à l'article 39-1 des Statuts de la Coopérative (incluant les comptes annuels, les rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les projets de résolutions, le projet des statuts, le projet de règlement intérieur général, la charte de gouvernance etc.)

Les documents susvisés seront disponibles en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone, ou au siège de votre section ou de la Coopérative, sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.

CALENDRIER DES ASSEMBLEES DE SECTION 2024			
Section	Date	Heure début	Lieu
Sud Loire Océan	13/03/2024	10h	Agrial Maison de Région 4 rue des Ibits 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Touraine Poitou S1 Touraine	14/03/2024	10h	Espace des Faluns 1 Mail de la Mairie 37240 MANTHELAN
Touraine Poitou S2 Poitou et Berry			
Sarthe Nord	14/03/2024	10h	Salle Polyvalente 2 rue des Ponts 72380 SOUILLE
Mont Saint Michel	14/03/2024	19h	Salle polyvalente Rue du Midi 50220 DUCEY-LES-CHERIS
Mayenne Anjou S1 Est	14/03/2024	19h	Hippodrome de Bellevue-la-Forêt Route de Saint-Nazaire 53000 LAVAL
Mayenne Anjou S2 Ouest			
Mayenne Anjou S3 Sud			
Cotentin	15/03/2024	14h	Salle Polyvalente 6 route de la mairie Saint Symphorien-le-Valois 50250 LA HAYE
Atlantique S1 Loire Atlantique	19/03/2024	10h	Restaurant Le Surcouf 6 quai surcouf 44130 BLAIN
Sarthe Sud	19/03/2024	10h	Vaujoubert Route de la Vove 72700 ROUILLON
Ille-et-Vilaine Sud	20/03/2024	10h	Salle des Grands Chênes Espace la Prairie 35580 GUIGNEN
Atlantique S2 Morbihan	20/03/2024	10h	Salle du Palais bleu Rue du Stade 56220 MALANSAC
Ille-et-Vilaine Nord	21/03/2024	10h	Salle des Fêtes La Foutelais 35560 MARCILLE RAOUL
Calvados Ouest	21/03/2024	10h30	Salle Polyvalente 14310 EPINAY-SUR-ODON
Alpes Sud Est	26/03/2024	10h	Complexe La Pyrite 990 avenue des Frères Montgolfier 07130 SOYONS
Les Terres de l'Orne	26/03/2024	19h	Salle des Fêtes Avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE-LES-VALLEES
Plaine et Auge.14	28/03/2024	10h30	Salle des fêtes Route de Dives, Thiéville 14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 12/02/2024 à ALLAN (26), il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

AUVANA

Siège social : 380 Chemin du Mège 26780 ALLAN.

Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration, la disposition, la gestion par la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS.

Capital social : 1 000 € constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Messieurs Jean-Claude RIFFARD et Aurélien RIFFARD demeurant 13 place du Temple 26780 ALLAN

Clause relative aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas sauf entre associés. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

La société sera immatriculée au RCS de ROMANS.

Pour avis,
La Gérance

EARL DOMAINE MHM ROCHAS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société Civile au capital de 7 500 €
Siège Social : 165 Chemin du Chêne Vert
26600 LA ROCHE DE GLUN
849 568 647 RCS ROMANS

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du PV AGE du 31/12/2023, les associés ont pris acte de l'intention de Monsieur Mickaël ROCHAS de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du jour de ladite assemblée. Les associés ont également décidé de dissoudre par anticipation la société à compter du 01/01/2024 et à la même date, de désigner comme liquidateur amiable Monsieur Mickaël ROCHAS, demeurant à 26600 LA ROCHE DE GLUN, 165 Chemin du Chêne Vert.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis

SOUCHARD FRUITS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en cours de transformation en société par actions simplifiée au capital de 32 000 euros
Siège social 640 Route des Robins
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
RCS ROMANS 400 118 824

Suivant délibération en date du 20 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Capital :

Ancienne mention : 32 000 euros, divisé en 2000 parts sociales de 16 euros chacune.
Nouvelle mention : 32 000 euros, divisé en 2 000 actions de 16 euros chacune.

Dirigeants :

Ancienne mention :
Gérant : Monsieur Benjamin JUNILLON domicilié 695 route des Robins 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
Nouvelle mention :
Président : Monsieur Benjamin JUNILLON domicilié 695 route des Robins 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE

Pour avis
La Gérance

SCI ESPACE

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 décembre 2023 les associés de la SCI ESPACE 130 Impasse du Gallium Mercuriol 26601 MERCÛROL VEAUNES (RCS ROMANS 384 033 239) ont nommé en qualité de gérant Mme Estelle CHARRETON en remplacement de Mme Sandrine RICHARD démissionnaire.

Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives...

Béatrice et Nathalie sont à votre service...

une adresse mail à votre service :

legales@agriculture-dromoise.fr